

N°2024-10/88B

Objet : MARCHÉ DE TRAVAUX LIAISON STRUCTURANTE DURABLE TRANCHE 2 – LES MASSARDES - LOT 1 RESEAUX SECS : AVENANT N°1.

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 octobre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	9
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	9		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Jean-André MAGDALOU.

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 23 octobre 2024

Le Président expose à l'assemblée,

La Communauté de communes Sud Roussillon a notifié en date du 18 décembre 2023, un marché N°20231265M de travaux Lot 1 Réseaux secs pour l'aménagement de la Liaison Structurante Durable Tranche 2 (de Saint-Cyprien Les Massardes 2 au chemin de Charlemagne) sur la commune de Saint-Cyprien, avec l'entreprise CITEOS, à hauteur de 153 375, 50 € HT.

Aussi, la maîtrise d'ouvrage a décidé de ne pas réaliser 2 prestations : la fourniture et la pose de potelets ronds lumineux (- 7 450,00 €) et de potelets carrés lumineux (- 6 200,00 €).

Cependant, dans l'optique de l'installation d'un portique et de vannes motorisés, tous deux pilotés à distance, permettant de réguler l'accès à l'Aire de Grand Passage et la mise en service de l'eau potable, des travaux de génie civil, nécessaires à cette future mise en place, ont été réalisés (+12 495,00 €).

Ainsi, la modification des prestations entraîne une incidence financière sur le montant du marché public et se traduit comme suit :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 153 375.50 €
- Montant TTC : 184 050.60 €
- % d'écart introduit par l'acte modificatif : - 0.75 %

Ainsi, le nouveau montant du marché public s'établit comme suit :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 152 220.50 €
- Montant TTC : 182 664.60 €

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** l'avenant du marché n°20231265M, tel que présenté,

↳ **AUTORISE** le Président ou son Représentant dûment habilité, à signer l'avenant et tout acte utile en la matière,

↳ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

